

Saint Ouen, le 20 mars 2020

## LETTRE OUVERTE AU GOUVERNEMENT

**La crise sanitaire planétaire que nous vivons a amené légitimement les pouvoirs publics, à l'instar des autres pays touchés, à adopter des mesures drastiques de confinement allant crescendo qui soulèvent de vives inquiétudes chez l'ensemble de nos concitoyens.**

Lors de son discours du 16 mars dernier le Président de la République l'a clairement indiqué à maintes reprises « *nous sommes en guerre* ».

Pour maintenir des « *soldats au front* » et préserver la santé et la sécurité du plus grand nombre, certaines activités recevant du public, considérées comme essentielles, ont été autorisées à ouvrir, tandis que toutes les autres ont été intimées de fermer.

La réparation automobile fait partie des activités autorisées. Celle-ci est en particulier exercée par des milliers de TPE artisanales, entreprises familiales de proximité, qui font la force de la branche professionnelle des services de l'automobile, l'une des plus importantes de notre pays.

Dès le lendemain du discours du Président de la République, la clientèle de nos entreprises s'est volatilisée, et pour cause la très grande majorité de nos concitoyens ont subitement basculé dans l'angoisse, alors que les messages alarmistes des scientifiques succèdent aux discours dédramatisant qui prévalaient à peine quelques jours auparavant.

Dans le même temps, les sources d'approvisionnement en matières premières nécessaires à la réparation des véhicules, à savoir les pièces de rechange, se tarissent.

Nos entreprises se retrouvent ipso facto dans l'impossibilité de fonctionner. A l'évidence, nos professionnels ne sont sollicités que pour des cas d'urgence.

Que faire dans une telle situation ?

Maintenir vaille que vaille l'ouverture de l'entreprise, dans un contexte de chute exponentielle de l'activité et de menace de banqueroute, tout en faisant courir à son personnel des risques sanitaires graves ?

Ou bien fermer le site et organiser en concertation avec ses salariés une astreinte permettant d'intervenir pour les cas d'urgence ?

Ces conditions inédites ont contraint la majorité des entreprises à opter pour la seconde option. Ainsi, les professionnels se sont organisés pour prendre en charge les opérations de dépannage-remorquage des véhicules en panne ou accidentés, la réparation des véhicules d'intervention, notamment les ambulances, celle des véhicules utilitaires, les véhicules de personnel de santé et des personnes contraintes ...

Le mot d'ordre est clair, éviter la déroute de ces milliers de TPE qui ne peuvent faire face à leurs charges fixes en ouvrant leurs établissements pour une activité quasi nulle et préserver la sécurité du personnel dans un contexte notoire de manque de main d'œuvre qualifiée et de difficultés de recrutement.

Aussi, les chefs d'entreprises artisanales ont pris la décision courageuse de fermer leurs sites à l'accueil du public et d'assurer une astreinte leur permettant d'être en capacité d'intervenir en cas de nécessité. C'est la meilleure solution pour préserver les entreprises, la sécurité des salariés et les emplois du secteur, tout en contribuant à l'effort de guerre pour assurer la mobilité des personnes autorisées.

La FNA soutient les entreprises dans cette stratégie, à l'instar de l'U2P et de la CPME.

Dans ces conditions, il est antinomique d'imposer à l'ensemble de ces professionnels de maintenir leurs établissements ouverts au public.

La FNA tire ainsi la sonnette d'alarme et tient à porter haut et fort les messages des entrepreneurs artisans de l'automobile. Pour ce faire, la FNA a lancé une grande enquête auprès des professionnels de l'automobile, et les résultats sont édifiants. 68% des entreprises ont indiqué avoir été contraintes de fermer pour manque d'activité ou de non disponibilité des pièces de rechange indispensables pour réparer les véhicules, quand 32% font en outre état de la nécessaire préservation de la santé de leurs salariés dans de telles circonstances.

Comment maintenir son activité dans ces conditions ?

Plus de 75 % de ses professionnels sont, à l'image de l'ensemble de notre branche professionnelle, des entreprises de moins de 11 salariés. Cela induit une très forte responsabilité des chefs d'entreprise qui sont souvent seuls à affronter cette crise ; pas de DRH, pas de préventeur à leurs côtés. Ces décisions difficiles, ils les prennent seuls. La proximité et la confiance qui sont leurs valeurs, sont aussi celles qu'ils entretiennent avec leurs salariés.

Eh bien oui ! Pour éviter la débâcle financière, et soucieuse de la santé de leurs salariés, les entreprises ferment et nous les soutenons, tout en les invitant à maintenir un service minimum d'urgence en toute circonstance. Cet appel, les entreprises artisanales l'ont entendu ; elles sont mobilisées et se trouvent aux avant-postes afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens et permettre la mobilité des personnes autorisées.

C'est ce service d'astreinte d'urgence qu'il importe de coordonner sur l'ensemble du territoire avec l'aide des pouvoirs publics, en optimisant des solutions concrètes, par une mobilisation générale !

Nous sommes conscients que financièrement, ces entreprises, en particulier de dépannage-remorquage, ne tiendront pas longtemps sans un accompagnement. Elles n'ont pas accès aux équipements de protection (gel, masques). Elles attendent parfois une demi-heure pour passer les points de contrôle notamment pour intervenir sur les autoroutes ! Et sont déjà confrontées à des refus des banques dont les conseillers sont d'ailleurs très peu au fait des dispositifs existants. Pire, peu de préfetures ont transmis des consignes pour les accompagner !

**Dans ces conditions, nous vous demandons d'apporter les indications nécessaires à vos services afin que tous les professionnels qui, bien qu'autorisés à ouvrir leurs activités, ont été contraints par les circonstances à fermer leur entreprise, afin qu'ils bénéficient sans obstacle des dispositifs du chômage partiel conformément aux dispositions prévues par le code du travail.**

**Au-delà, il convient d'alléger les conditions du recours au chômage partiel, en leur permettant de rappeler sur des missions précises, les salariés pour faire face à des demandes d'interventions ponctuelles complexes, comme le dépannage poids lourds par exemple. Il nous faut de la souplesse pour nos entreprises et leurs salariés.**

**L'enjeu majeur, vous l'aurez compris, réside en réalité sur notre capacité collective à organiser les conditions d'un service d'urgence, tous secteurs d'activité essentiels confondus, pour le bien de la nation, en préservant nos entreprises, nos emplois et la sécurité des salariés.**

**Les artisans de l'automobile sont dans l'attente de cette clarification nécessaire dont la FNA se fait l'écho.**

Le Président National,  
Gérard POLO

